

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPÉTENCES : RÉSUMÉ

Extrait Introduction

QUELQUES CHIFFRES

Le dispositif continue sa croissance. Ainsi, 2017, c'est :

- 7 035 Titres de compétence délivrés :
 - 2 700 Titres délivrés à la suite des épreuves de validation des compétences (2 218 en 2016)
 - 4 335 Titres émis via la Reconnaissance des Acquis de Formation (1 838 en 2016)
- 65 métiers pour lesquels des référentiels ont été produits depuis 2005

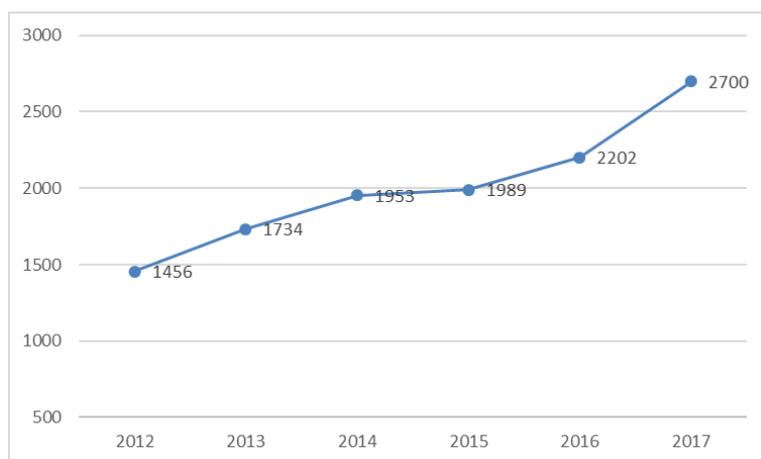


FIGURE 1: EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS PAR ÉPREUVE (2012-2017)

Plus de 35 000 Titres de compétence ont ainsi été délivrés pour la période 2005-2017.

En 2017, le top 5 des métiers les plus validés est constitué des métiers suivants :

- Employé administratif (H/F) : 581 épreuves
- Aide-ménager (H/F) : 513 épreuves

- Conducteur de chariot élévateur (H/F) : 454 épreuves
- Technicien PC & Réseaux (H/F) : 209 épreuves
- Tuteur en entreprise (H/F) : 206 épreuves

Ce top 5 connaît peu d'évolution par rapport à 2016. Nous retrouvons les mêmes métiers en tête de classement, seule la cinquième position diffère. Le tuteur en entreprise (H/F) prend la cinquième place en 2017, place qui était occupée en 2016 par le métier d'aide-comptable (H/F).

Notons que deux de ces métiers (conducteur de chariot élévateur (H/F) et tuteur en entreprise (H/F) ont fait l'objet d'un projet spécifique dans le courant de l'année 2017. Lors de la restructuration de l'entreprise **Caterpillar**, les employés ont eu l'opportunité de valider leurs compétences pour ces deux métiers.

L'offre a connu une légère baisse en termes de métiers mis en œuvre. Une croissance est cependant constatée concernant la complétude de l'offre des métiers mis en œuvre.

Le taux de réussite passe à 76.8% en 2017 (74.2% en 2016). Ce taux de réussite est cependant légèrement biaisé par le taux de réussite très élevé des candidats « Caterpillar ».

Le taux de présence aux épreuves a légèrement augmenté en 2017 et est de 85.7 % pour 84.4% en 2016. Ce taux de présence élevé est le résultat de stratégies mises en place par les Centres pour lutter contre l'absentéisme. Ces stratégies mises en place par les Centres trouvent également un écho dans l'augmentation du taux de réussite constaté depuis quelques années.

En 2017, la validation des compétences s'est particulièrement développée dans le milieu professionnel, avec une augmentation des épreuves passées par des travailleurs issus du secteur privé (*Impact Caterpillar*), issus du secteur public, mais également des travailleurs indépendants.

Enfin, concernant la Reconnaissance des Acquis de Formation soulignons que début 2018, six ans après le lancement du processus de Reconnaissance des Acquis de Formation, le 20 000ème Titre de compétence émis via la RAF sera imprimé, tandis que le 25 000ème devrait être imprimé vers fin 2018.

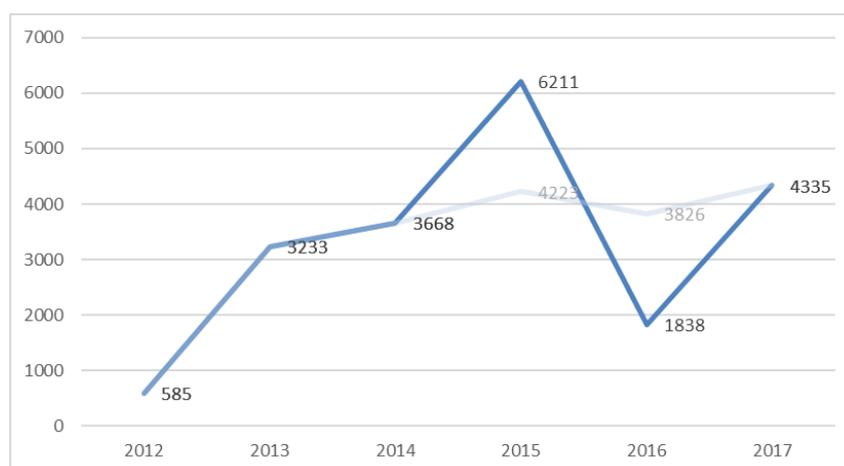


FIGURE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS VIA LA RAF (2012-2017), AVEC LIGNE CORRECTRICE 2015/2016

AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Axe 1 : Amplifier l'offre de validation afin de mieux répondre aux besoins des candidats

En Région bruxelloise

Pour atteindre les objectifs du FSE - projet VALBRUX de délivrer 1100 Titres de compétence par an en 2020 - et ceux du Ministre de la Formation professionnelle d'en délivrer 2000 (augmentation de 180%), une attention particulière a été portée sur l'offre de validation. Celle-ci est appuyée tant par des apports financiers supplémentaires au FSE, par un développement concerté entre opérateurs de validation réunis en coordination bruxelloise, par des actions mobilisatrices des Centres de validation, que par des analyses sur l'offre de validation, en partenariat avec l'Observatoire de l'Emploi d'Actiris, le Conseil Economique et Social de la Région bruxelloise, la Cellule exécutive du Consortium de validation et les opérateurs de validation.

En Région wallonne

Le Plan Marshall 4.0, quant à lui, circonscrit les développements dans les métiers d'avenir. Ainsi, partant d'un travail de l'AMEF, une liste des métiers concernés a été définie en 2016 en concertation avec les secteurs et ajustée en 2017. Par ailleurs, pour ces métiers, un état des lieux des profils existants au niveau du SFMQ, des épreuves de validation des compétences et des initiatives de formation qui y sont liées, permet un aperçu global des développements. Cela permet de coordonner les actions et de mutualiser les efforts à venir.

Cette liste des métiers d'avenir est approuvée chaque année par les secteurs, la CODA et le comité de suivi opérationnel du PM 4.0. Elle permet au Forem et à l'IFAPME d'amplifier leur offre de validation, d'organiser l'offre de formation de renforcement à destination de candidats proches de la réussite, de développer l'approche dossier et d'organiser la communication en vue de la promotion des métiers d'avenir.

Actions menées :

- Gestion de l'offre
 - Nouvelle procédure d'extension de site extérieur et nouvelle version de la convention
 - Poursuite de l'analyse des métiers sur base des données statistiques
- Dynamisation de l'offre en Région bruxelloise
 - Projet pilote avec le secteur de la coiffure vers l'accès à la profession
 - Reconnaissance des Titres de compétence par les Pouvoirs locaux bruxellois
 - Projet pilote avec la fonction publique régionale
 - Mise en œuvre de nouveaux métiers
- Soutien à la communication des Centres de validation
 - Séances d'information
 - Newsletter
 - Participation a des salons
 - Production de folders sectoriels et génériques, de totems, de fardes et de classeurs

- Outil en vue d'aider les Centres à développer des partenariats
- Professionnalisation des acteurs des Centres, via des formations de base et une formation continue
- Analyse en vue de rationaliser les épreuves
- Développement de modules courts de renforcement ou complémentaire :
 - Mutualisation des expériences et outils existants
 - Mobilisation des secteurs (not. Volta, Alimento, Secteur de la coiffure)
- Analyse de l'impact des actualisations des métiers
- Mise en application des services d'audits externes
- Structuration et stabilisation de la gestion financière
- Améliorations de la plateforme Val'id
 - Développement de la Super Moulinette RAF
 - Développement de l'Accès Partenaire
 - Amélioration continue de la plateforme Val'id, sur base des besoins exprimés par les Centres
 - Révision du Titre de compétence, en intégrant les Unités d'Acquis d'Apprentissage
- Préparation de l'informatisation de l'agrément
- Développement d'un outil de pilotage des actions (métiers d'avenir)
- Dynamisation des commissions de référentiels
- Participation au projet de Diagnostics Croisés
- Amélioration continue des outils du secrétariat
 - Développement de listes de destinataires à partir de la base de données communes
 - Rédaction d'un nouveau mémento pour les demandes d'approbation des référentiels
 - Améliorations d'outils, notamment des formulaires et courriers
- Développement d'un groupe de Référent IT au sein de la Célex
- Veille à la protection de l'environnement

Axe 2 : Différencier et adapter les modalités d'accès à la validation au public et aux compétences visés

Ce 2e axe poursuit l'objectif de donner pour chaque candidat un accès à des modalités de validation adaptées à la nature de ses compétences et à sa situation. Les modalités de validation reprises actuellement sous cet axe sont :

- Approche individuelle :
 - L'épreuve (mise en situation professionnelle reconstituée)
 - Le dossier de validation
- Approche collective :
 - La Reconnaissance des Acquis de Formation – RAF (épreuve)
 - La Validation en entreprise (épreuve ou dossier)

Actions menées :

- Introduction et analyse de nouveaux dossiers dans le cadre du processus de Reconnaissance des Acquis de formation
- Travail d'analyse, principalement au niveau de la Qualité, des possibilités d'élargissement de la RAF à d'autres opérateurs
- Rédaction d'un rapport de conclusion à la suite des expérimentations Approche Dossier
- Accompagnement des entreprises en vue de la validation des compétences
 - Distinctions de deux cas de figures :
 - Validation en tant qu'outil RH
 - Validation dans les entreprises en restructuration
 - Implication dans le cadre de la restructuration de l'entreprise Caterpillar
 - Mise en place d'un groupe de travail pour ajuster et améliorer les démarches existantes
- Participation au projet d'évaluation des compétences transversales (RECTEC)
- Développement d'un document didactique en vue de communiquer sur les avantages du Titre de compétence

Axe 3 : Renforcer et structurer les partenariats afin d'offrir une information, une orientation et un accompagnement efficace aux candidats

Ce 3e axe met l'accent sur l'établissement d'une information et d'une orientation structurées des candidats en amont et en aval de la validation, afin, notamment, d'augmenter le taux de réussite et de présence.

Actions menées :

- Organisation de séances d'information validation à destination des conseillers et des acteurs de 1^{ère} ligne
- Continuation de la communication via le site internet (www.cvdc.be) et newsletter
- Renforcement de la communication et de l'information à destination des acteurs bruxellois
- Adaptations des processus en vue de la valorisation rapide du Titre de compétence sur le marché de l'emploi, dans le respect de la vie privée :
 - Révision du contrat du candidat et adaptation de la plateforme Val'id
 - Prise de connaissance des implications liées au Règlement Général de Protection des Données
 - Avancement sur le projet de révision de l'Accord de coopération
- Développement de la validation en milieu carcéral
- Renforcement des partenariats avec les cellules de reconversion
 - Production d'un vade-mecum
 - Implication dans le cadre de la restructuration de l'entreprise Caterpillar
- Poursuite des partenariats avec l'AViQ, avec notamment la production d'un vade-mecum
- Continuation du partenariat avec les Fédérations bruxelloises et wallonnes des OISP
- Partenariat avec les bassins de vie
- Développement de projets d'accompagnement court et long en français orienté métier en Région bruxelloise

Axe 4 : Augmenter pour les candidats les possibilités de reprise d'études ou de formation

La reconnaissance des acquis issus d'apprentissages non-formels et informels est un enjeu majeur pour les travailleurs, mais ne constitue pas pour tous une fin en soi. La possibilité d'accroître sa qualification via un **accès** (tel que précisé dans l'Art20 §4 de l'Accord de coopération) **à une offre de formation ou d'enseignement adaptée** aux compétences maîtrisées peut alors constituer le levier nécessaire tant à l'évolution d'une carrière qu'à la professionnalisation d'un secteur d'activités. De plus, une formation menant à une qualification et qui peut être allégée est moins coûteuse pour la collectivité. Ce 4e axe concerne la **possibilité d'un parcours de formation au sein des opérateurs du Consortium au départ du Titre de Compétence.**

Actions menées :

- Construction d'une méthodologie partagée visant l'articulation des UAA du SFMQ et des Titres de compétence dans le respect des finalités réciproques :
 - Actualisation des métiers sur base des profils SFMQ
 - Participation au GT méthodologique SFMQ
- Référencement des productions CVDC avec les normes du ROMEV3
- Analyse en vue de positionner les Titres de compétence dans le CFC

Axe 5 : Augmenter la valeur d'usage des Titres de compétence obtenus par les candidats au sein des entreprises et des secteurs professionnels

Le développement de la valeur d'usage des Titres de compétence au sein des entreprises et des secteurs constitue une priorité majeure de cette législature pour la Commission consultative et d'agrément. La validation ne pourra pleinement se développer que si, au-delà des passerelles entre opérateurs, ces usages sont confirmés. Les objectifs développés dans ce 5ème axe visent **l'amplification de la valeur donnée au Titre de compétence par les entreprises et les secteurs professionnels.**

Actions menées :

- Reconnaissance des Titres de compétence au niveau de l'accès à la profession
 - Phase de transition consécutive à la régionalisation de l'accès à la profession
 - En Wallonie :
 - Travaux en cours sur les normes d'accès et les voies d'accès à la profession
 - Acquis actuel maintenu
 - En Région bruxelloise
 - Projet pilote avec le secteur de la coiffure
- Reconnaissance des Titres de compétence au niveau des pouvoirs locaux et régionaux
 - Nouvel Arrêté permettant le recours au Titre de compétence lors de recrutement dans la fonction publique locale en Région bruxelloise
 - Sollicitation du Cabinet de la Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise en vue de mettre en œuvre un projet pilote dans l'administration régionale
- Poursuite des démarches de conventions sectorielles spécifiques et particulières
 - Organisation de comité de suivi avec les différents secteurs partenaires pour :

- Faire un état de la situation des actions en cours (métiers, référentiels, actions de communication, amplification des usages du Titre)
 - Décider des actions concrètes à mener
- Signature d'une nouvelle convention spécifique avec le Secteur FSTL
- Réflexion et préparation de convention avec différents secteurs
- Actions de communication dans le cadre des partenariats/Convention
 - Vidéo produite avec le secteur de la construction
 - Information à destination d'une centaine de délégués et permanents syndicaux dans le secteur technologique
 - Conférence de presse dans le cadre du projet pilote « Coiffure »
- Développement d'un groupe de travail pour le métier de Tuteur
- Développement de nouveaux accords-cadres sectoriels en Région bruxelloise
- Accroissement de l'articulation entre Titre de compétence et certification sectorielle
- Evaluation de la valeur d'usage du Titre de compétence – Acquisition d'effets de droit supplémentaires :
 - *Décret portant organisation des jurys de la Communauté française de l'Enseignement secondaire ordinaire* du 17 janvier 2017, art. 18 : Les Titulaires de Titre(s) de compétence peuvent être dispensés d'une ou plusieurs matières.
 - Conscientisation de l'importance d'une offre complète et accessible
- Communication sur le Titre de compétence et les garanties qu'il apporte
 - Développement et mise en œuvre d'une stratégie web
 - Développement et mise en œuvre d'une stratégie presse

MISSIONS DE BASE

- Développement de six nouveaux référentiels et réalisation de cinq monitorings
- Contrôle Qualité et méthodologique des sessions de validation
- Présentation de la méthodologie
- Réflexion sur la révision de l'Accord de coopération ; sur la Certification Professionnelle Unique

RAPPORTS DES OPÉRATEURS DU CVDC

Les pages 63 à 110 du Rapport d'activités 2017 détaillent les Rapports d'activités des cinq opérateurs du CVDC. Ces rapports sont structurés, pour ce qui concerne les activités de développement dans les mêmes 5 axes stratégiques ainsi que leurs objectifs pour l'année 2018.

STATISTIQUES RÉGIONALES

Les pages 111 à 122 précisent les statistiques par territoires :

- Région bruxelloise
- Brabant wallon
- Région wallonne, hors Brabant wallon

Dès son approbation par la Commission consultative et d'agrément, le rapport d'activités 2017 du CVDC pourra être téléchargé dans sa version complète et résumée sur le site : www.cvdc.be > Outils >